



Le 11 mars 2024

Déclaration des opérations d'achats d'actions réalisées dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché

Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 8 juin 2023 (13ème résolution)

Conformément à la réglementation applicable, la Compagnie de Saint-Gobain déclare avoir effectué les opérations d'achat d'actions suivantes dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement n°596/2014, entre le 05 et le 07 mars 2024

Emetteur: Compagnie de Saint-Gobain

Catégorie de titres: ACTIONS - code ISIN : FR0000125007

Jour de la transaction	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Montant (euros)	Marché (Code MIC)
05/03/2024	60 104	67,874	4 079 487	AQEU/CEUX/TQEX/XPAR
06/03/2024	53 744	67,922	3 650 384	AQEU/CEUX/TQEX/XPAR
07/03/2024	33 994	67,721	2 302 121	AQEU/CEUX/TQEX/XPAR
Total sur la période	147 842	67,856	10 031 992	

Le détail de ces transactions peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/rachats-actions>